



Reference : 20240/18-RAP-63-0735-Insp_COUDERT_Puy de la Toupe_Aurières

Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
Société COUDERT Lieu-dit « Puy de la Toupe » 63 210 Aurières SIRET : 873 200 141 00018		GUNEnv 0005600975 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input checked="" type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO / IED <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED
Activité principale : réaménagement paysager de la carrière de pouzzolane		
Date du contrôle : 16/07/2024		
Inspecteur(s) :		
Type de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée		<input checked="" type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du		<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Fin des travaux de remise en état
Thème(s) du contrôle • Vérification de la mise en oeuvre des travaux de réhabilitation du Puy de la Toupe.		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • site du Puy de la Toupe		
Référentiel(s) du contrôle • Arrêté préfectoral complémentaire du 07 octobre 2020, prescrivant les travaux à réaliser • L'étude paysagère de réhabilitation de la carrière du Puy de la Toupe		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
	Ets COUDERT Ets COUDERT	Gérant de la société Responsable du site
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Equipe ECIE <input checked="" type="checkbox"/> Autre : MAP et CD63	

I – Synthèse de la visite et des constatations

1. Contexte

Cette inspection est effectuée dans le cadre de la phase final des travaux de remise en état de la carrière du Puy de la Toupe.

Lors de l'inspection précédente du 05/05/2022, il a été convenu que les aménagements suivants seraient mis en œuvre pour finaliser la remise en état du site, à savoir :

- Remodelage du talus masquant la centrale à enrobé en lui donnant un peu d'irrégularité ;
- Décompactage sommaire de la plateforme contiguë au talus côté Sud ;
- Ensemencement du talus et de la plateforme entre l'ancienne carrière MISSON et la centrale d'enrobage, avec un mélange végétal multi-strates pour favoriser la reconquête.

Les évolutions prévues en termes de réhabilitation paysagère ne vont pas, sur le fond, à l'encontre des orientations générales prescrites par l'étude paysagère réalisée en 2020.

2. Constats effectués lors de la visite

- Tous les stocks de pouzzolanes ont été sortis du périmètre de la carrière ;
- Tous les matériels d'extraction et d'exploitation ont été évacués ;
- L'enrobé présent au niveau de la rampe d'accès à la zone d'exploitation a été retiré ;
- Un merlon de pouzzolane interdit l'accès du carreau aux véhicules ;
- La plateforme au Sud de la centrale d'enrobage ainsi que le carreau ont été décompactés afin de leur redonner un aspect plus naturel ;
- Les talus et merlons périphériques se végétalisent naturellement.

3. Conclusion et suite de l'inspection

Les conditions de mise en sécurité et de remise en état du site prescrites par l'arrêté préfectoral complémentaire n°20202074 du 07 octobre 2020 sont respectées.

De plus, les objectifs de réaménagement qui ont été validés en séance du 05 mai 2022 ont fait l'objet de travaux complémentaires de la part de la société COUDERT.

Ce rapport vient compléter le procès-verbal de fin de travaux du 21 novembre 2022.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Le 18/07/2024 L'inspecteur de l'environnement Signé	Le 18/07/2024 L'inspecteur de l'environnement Signé	Le 18/07/2024 Le coordonnateur de l'équipe ECIE Signé